

Le coût phénoménal du temps gaspillé



Si vous faites partie de ce que les chercheurs en sociologie des organisations appellent les “salariés moyens», vous allez gaspiller aujourd’hui plus de 25% de votre temps de travail. Selon une enquête réalisée par internet qui est digne de foi, le salarié moyen reconnaît gaspiller 2,1 heures par jour, en dehors des pauses et du temps de repas.

Pour un employeur, un usage aussi insouciant du temps durant la journée de travail représente un coût énorme. Imaginez ce que l’on pourrait accomplir si ces heures étaient utilisées de façon productive. A quoi donc passe-t-on ce temps improductif? L’enquête de salary.com nous révèle qu’il y a de nombreuses façons de perdre du temps, mais que les deux plus importantes consistent à “surfer sur internet” à des fins personnelles et les palabres excessives avec les collègues de travail.

Lorsqu'on leur demanda la raison pour laquelle ils perdaient consciemment du temps au travail, environ un tiers des personnes répondit qu'ils n'avaient pas assez de travail pour les occuper tout le temps. Cependant, ce qui m'interpella le plus fut que 23,4% justifiaient leur attitude selon la conviction qu'ils étaient sous-payés. Quelle ironie de voir qu'une personne perde près d'un quart de son temps de travail tout en réclamant d'être payé davantage!

Proverbes 27:18 nous apprend que "Celui qui soigne un figuier en mangera le fruit, et celui qui garde son maître sera honoré". Ce proverbe reflète le principe immuable qui dit que l'on récolte ce que l'on a semé. Si vous vous efforcez d'accomplir votre travail en visant l'excellence, en recherchant avant tout la gloire de Dieu, vous en récoltez habituellement les fruits. Il y a certainement des cas où des employeurs ne reconnaissent pas ou ne récompensent pas dûment leurs fidèles salariés, mais plus vos compétences s'accroissent, plus cela représente pour vous des occasions supplémentaires de travailler un jour pour quelqu'un qui saura apprécier votre travail à sa juste valeur.

Si vous gaspillez de quelque façon que ce soit le temps payé par votre employeur, réfléchissez bien aux conséquences d'un tel comportement. Votre entreprise sera moins productive, les profits à partager avec vous seront moindres, et vous courrez le risque de ne pas être dûment reconnu ou honoré par votre chef. Et, ce qui est bien plus important encore, vous ne travaillerez pas en y mettant tout votre cœur «comme pour le Seigneur», ainsi que nous l'enseigne la Bible dans Colossiens 3:17, 23

Pour éviter de succomber à la paresse – en gaspillant non seulement vos talents mais aussi vos aptitudes et votre expérience – il est bon d'examiner régulièrement vos activités quotidiennes. Évaluez honnêtement comment vous passez votre temps et définissez votre niveau de productivité. Avez-vous l'impression que vous avez fait du mieux que vous pouviez ce jour-là? Je suggère que vous ne fassiez pas ce petit «auto-examen» rien qu'une fois ; faites-le régulièrement. Cela peut constituer une expérience riche d'enseignement. Quand vous vous direz : «Où est passé le temps?», vous pourrez alors vous fournir une réponse plus proche de la vérité.

Quand vous procéderez à votre auto-évaluation, il ne s'agit pas de vous assommer de culpabilité sur le temps perdu. Ce qui est passé est passé – on ne peut pas le changer. Vous pouvez par contre vous servir de cet examen pour vous améliorer dans le futur. Si vous n'y arrivez pas, n'oubliez pas que vous récolterez ce que vous sèmerez. « Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment » (2 Corinthiens 9:6).

© MANNE DU LUNDI est un article hebdomadaire de CBMC INTERNATIONAL, un ministère évangélique à but non lucratif qui a pour objet de servir les gens d'affaires et les professionnels qui veulent suivre Jésus, de présenter Jésus-Christ en tant que Seigneur et Sauveur auprès des autres gens d'affaires et professionnels.

Rick Boxx [S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



8 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2023 - www.topchretien.com